



NORMES APPLICABLES POUR UN BÂTIMENT DE PONTE ET SES ÉQUIPEMENTS

La production d'œufs de consommation est sujette à différentes normes relatives à la biosécurité, au bien-être animal et à la salubrité. Voici quelques éléments à considérer lors de la construction et la rénovation d'un bâtiment de ponte ou lors du choix des équipements.

⇒ RAPPEL DU RÈGLEMENT SUR LES QUOTAS DES PRODUCTEURS D'ŒUFS

Pour limiter les risques de propagation des pathogènes notamment par aérosol et assurer l'autonomie des sites, des distances doivent être respectées lors de l'établissement de nouveaux pondoires (construction, conversion de bâtiment en pondoire) :

- Distance séparatrice minimale de 10 mètres :
 - Entre un pondoire PDPT et une éleveuse PDPT de la même entité juridique ou d'entités différentes
 - Entre deux pondoires PDPT d'entités juridiques différentes et situées sur des fonds de terre distincts
 - Entre un pondoire PDPT et toute production animale
- Distance séparatrice minimale de 150 mètres entre un bâtiment de ponte et une autre production avicole (poulet, dindon, poulette, œufs d'incubation, œufs de consommation non PD-PT) ou autres espèces d'oiseaux
- Distance séparatrice minimale de 50 mètres entre le chemin d'accès (incluant la cour) du pondoire PDPT et un autre bâtiment avicole ou autres espèces d'oiseaux
 - 50 mètres entre le chemin d'accès d'un pondoire PDPT et un bâtiment de poulets à griller ou toutes autres productions avicoles ou autres espèces d'oiseaux situées sur le même site
 - 50 mètres entre les chemins d'accès menant au pondoire et un autre bâtiment d'élevage (même s'il est PD-PT) appartenant à une entité juridique distincte et ayant son propre fonds de terre

EXIGENCES POUR LES SYSTÈMES DE LOGEMENT

(Basées sur le code de Pratiques pour le soin et la manipulation poulettes et pondeuses 2017)

Exigences systèmes enrichis :

- Densité incluant le nid : > 116,25 po²/poule ou > 93 po² excluant les nids
- Nids : 65 cm²/poule ou 10 po²/poule
- Perchoirs : > 15,0 cm/poule ou > 5,9 po/poule (perche utilisable)
- Espace à la mangeoire : > 7 cm/poule ou > 2,8 po/poule
- Abreuvoirs - tétines : 1 abreuvoir/12 poules et minimum de 2 sources/poule
- Hauteur entre le plancher et le plafond du logement : > 45 cm ou > 17,7 po
- Surface de grattage : > 31 cm²/poule ou > 4,8 po²/poule
- Génératrice fixe reliée à un système d'alarme

Exigences systèmes en liberté :

- Densité en volière ou sur parquet (avec combinaison lattes et litière) excluant l'espace des nids : > 144 po²/poule
- Densité sur parquet 100 % litière : > 294,5 po²/poule
- Nids : > 12,9 po²/poule
- Perchoirs : >15,0 cm/poule ou > 5,9 po/poule
- Espace à la mangeoire : > 7 cm/poule ou > 2,8 po/poule
- Abreuvoirs - 1 abreuvoir/12 poules
- Espace libre entre chaque niveau afin que les pondeuses puissent se tenir debout : > 45 cm ou > 17,7 po
- Surface de picorage ou bain de poussière :
 - 15 % de la surface utilisable doit être recouverte de litière dans les installations sur parquets ou
 - 33 % de la surface utilisable doit être recouverte de litière dans les volières
- Pour les systèmes à plusieurs niveaux, il ne doit pas y avoir plus de 4 niveaux incluant le sol
- Dans les systèmes sur parquet, les poules doivent disposer d'au moins un site de picorage par groupe de 1500 poules
- Génératrice fixe reliée à un système d'alarme

Autres exigences applicables à tous types de systèmes :

- L'espace de nid doit être fermé sur au moins trois (3) côtés pour fournir une aire privée et ombragée
- Lorsque les nids sont équipés de rideaux, ils doivent descendre près du plancher sans nuire au roulement des œufs
- L'aire de nid ne doit pas contenir d'abreuvoirs, de mangeoires, ni de perchoirs
- Il doit y avoir un espace d'au moins 1,2 cm ou 6 po entre l'aire des nids et l'espace utilisable à la mangeoire
- Le plancher de l'aire des nids doit être couvert d'une surface qui encourage la nidification et prévient les blessures
- Les perchoirs doivent être positionnés de manière à réduire les salissures par les fientes, des oiseaux, mangeoires ou abreuvoirs situés en dessous
- Les perchoirs doivent être construits de matériaux faciles à nettoyer et n'hébergeant pas d'acariens
- Les perchoirs doivent mesurer au moins 1,9 cm ou 0,75 po de largeur ou diamètre et doivent permettre aux poules d'enrouler leurs orteils autour du perchoir et de s'y tenir en équilibre dans une posture détendue

INFORMATIONS SUR L'ÉQUIPEMENT ET LA BÂTISSSE

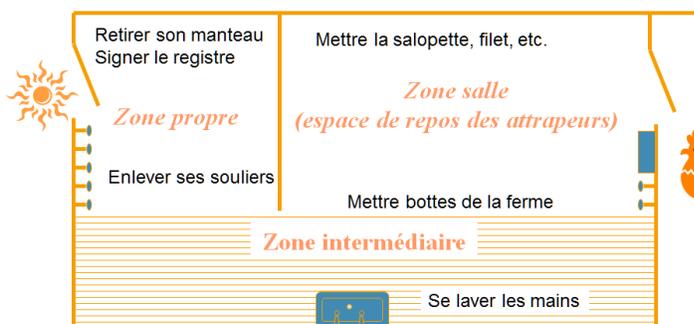
Entrée de cour et chemin d'accès :

- Le code routier interdit aux transporteurs d'entrer ou de sortir d'une cour à reculons « *Manœuvre marche arrière sur un chemin public est illégal* » Donc, les cours des pondoirs doivent être suffisamment grandes afin de permettre aux transporteurs de tourner en toute sécurité et de sortir de l'avant
- Dimension de la cour : 15 000 pi² (assez grande pour qu'une semi-remorque de 53 pieds puisse, avec aisance, entrer et sortir de l'avant)
- Largeur du ponceau : 40 pieds et conforme aux normes de la municipalité ou du ministère des Transports
- La largeur des entrées de la cour doit aussi permettre aux transporteurs d'y entrer et d'en sortir sans empiéter sur la voie inverse
- Lorsqu'il y a une fosse septique ou un puits, il faut prévoir une bonne distance de la cour pour éviter que la remorque roule dessus durant les manœuvres autour des bâtiments :
 - À niveau, surtout le long des bâtiments
 - Dégagée et en bonne condition, peu importe la saison
- Stationnement séparé de l'unité de production : à l'écart des bouches d'entrée et d'évacuation de l'unité de production

Aménagement intérieur du bâtiment :

- Prévoir une entrée danoise :
 - Dans l'entrée du bâtiment, la zone de transition de biosécurité, aussi appelée sas de biosécurité, devrait être suffisamment spacieuse pour accommoder l'arrivée des employés, des visiteurs et de l'équipe d'attrapeurs et être équipée de bancs et de crochets

Principes de l'entrée danoise



Sas de biosécurité

Espace situé à l'intérieur de la zone de confinement permettant de séparer les zones « propres » des zones « sales » (c'est-à-dire, séparer les zones à faible risque de contamination de celles à haut risque). Ainsi le sas peut fournir l'espace approprié, aux points d'entrée ou de sortie, pour enfiler, retirer et ranger les vêtements réservés exclusivement à la zone de confinement et l'équipement de protection individuel, le cas échéant.

- Rendre disponible du matériel de biosécurité pour les visiteurs (survêtements, bonnets, couvre-bottes)
- Salle de bain avec toilette et lavabo, accessible aux attrapeurs
- Vestiaire avec zone de biosécurité suffisamment grande pour accueillir l'équipe d'attrapeurs
- Salle de ramassage isolée du pondoir
- Murs, plafonds et planchers lavables :
 - Éviter le bois ou toute matière poreuse
 - Prévoir une protection au bas des murs
- Prévoir des drains sur les planchers avec couvercles perforés
- Prévoir un endroit pour entreposer les produits chimiques de façon sécuritaire
- Prévoir un congélateur pouvant loger les oiseaux morts entre les cueillettes effectuées par l'entreprise d'équarrissage

Salle réfrigérée :

- Capacité pouvant loger minimalement la production d'une semaine et demie basée sur la capacité totale du bâtiment
- Palettes (3 pi x 4 pi) de 48 boîtes (ex. : 6000 poules = ± 7 palettes)
- Production de 98 %
- Incluant une unité de réfrigération qui devra maintenir une température entre 10 °C et 13 °C
- Ventilateur permettant à l'air de circuler
- Espace dédié aux fournitures pour que le camionneur puisse les déposer avant le chargement des œufs (alvéoles, palettes, séparateurs ex. : 6000 poules = ± 4 palettes d'emballage)
- Espace dédié à la circulation (ex. : 6000 poules = équivalent de ± 3 palettes)
- Munir la pièce d'un déshumidificateur
- Munir la pièce d'une unité de chauffage et aménagement d'isolation pour éviter que les œufs près du mur gèlent
- Protection au bas des murs de 6 po de hauteur minimum et de ¾ d'épaisseur
- Prévoir des protèges bottes et couvre-tout pour le camionneur
- Un quai de débarquement pour le transport des palettes
 - Hauteur du quai : 54 pouces avec amortisseur
 - Hauteur de la porte : 8 pieds
 - Largeur de la porte : 8 pieds
 - Porte munie d'un coussin d'étanchéité
 - Quai bien éclairé et muni de gouttières
 - Plateforme de chargement : 4 pieds (largeur) X 4 pieds (longueur)
 - Porte disponible pour que le camionneur ait accès à la salle réfrigérée

LUTTE ANTIPARASITAIRE

- Des mesures doivent être mises en place pour contrôler les organismes nuisibles, y compris les rongeurs, les petits animaux, les oiseaux sauvages, les insectes et les prédateurs
- Prévoir une bordure de gravier ou d'asphalte de 30 cm autour du bâtiment pour décourager la vermine
- S'assurer que la bâtisse est hermétique aux rongeurs (consulter une firme de gestion parasitaire).

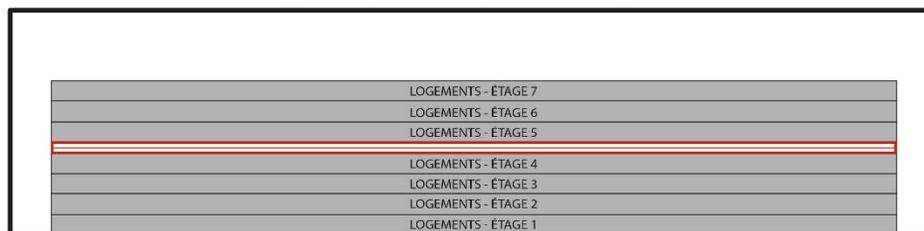
AUTRES

- Le pouloir doit loger que des pondeuses du même groupe d'âge afin de permettre un vide sanitaire minimal de 168 heures incluant un lavage complet et une désinfection complète après chaque cycle de ponte

À L'INTÉRIEUR DU PONDOIR

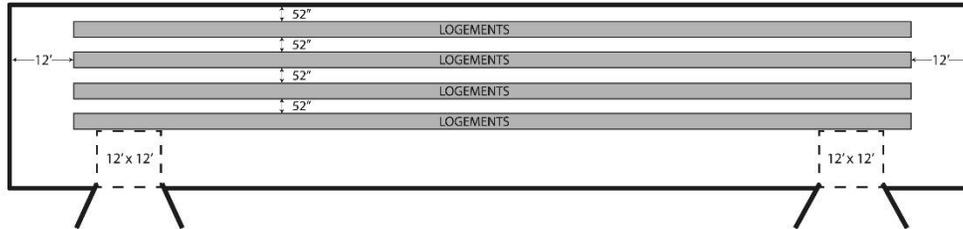
- Lorsque le pouloir est équipé de plus de 4 étages de logements superposés, une passerelle devrait être située à une hauteur maximale de 10 pi et 6 po afin de faciliter l'accès aux étages supérieurs

PONDOIR - VUE DE FACE



- Lorsque le bâtiment abrite un système de logements enrichis, le producteur doit fournir des séparateurs à l'équipe d'attrapage afin de faciliter la capture des poules :
 - Pour les systèmes de logements enrichis, fournir un chariot d'inspections sécuritaire pour capturer les oiseaux aux étages supérieurs
 - Pour le système de logements enrichis, on recommande de se doter de tapis à déjections qui permettent de sécher les fientes à un minimum de 75 % de matière sèche lorsque les conditions climatiques le permettent
 - Il est recommandé d'avoir un minimum de 12 pi à chaque bout des rangées (avant et arrière) afin de permettre à un chariot de tourner et de faciliter le va-et-vient du personnel lors des entrées et sorties d'oiseaux :
 - L'espace de travail devant les portes de sortie des poules devrait avoir au minimum 12 pi x 12 pi
 - L'espace entre les rangées doit faciliter le mouvement de l'équipement de transfert d'oiseaux (chariots)
 - Idéalement 52 po

PONDOIR - VUE DE HAUT

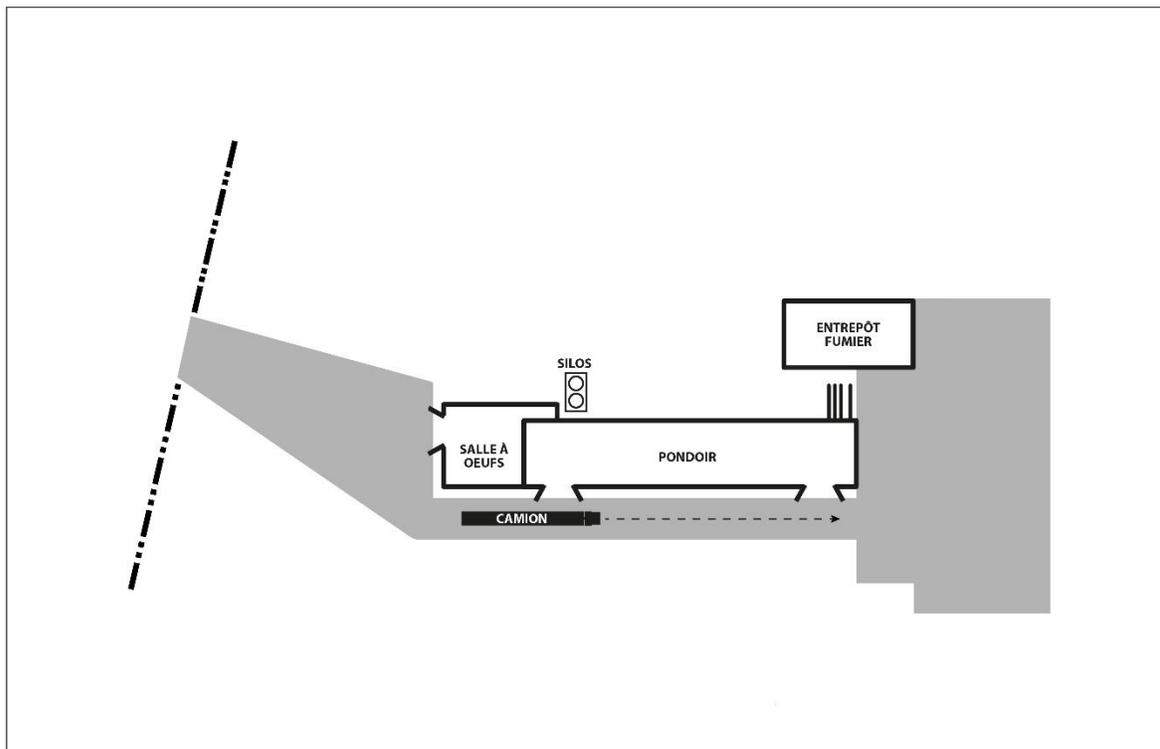


- Pour les systèmes de logements en parquet, il faut prévoir une porte de 36 à 42 po aux 50 pi de longueur du bâtiment, pour minimiser la manipulation et le chargement des poules

Si vous envisagez une production biologique, nous vous suggérons de vous adresser à un organisme de certification afin de connaître les détails de leur cahier de charge

CAPTURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT

- Prévoir deux portes de chargement par pondoir, soit une à l'avant et l'autre à l'arrière du pondoir (on recommande de les positionner sur le côté du pondoir)
- Prévoir un espace libre de 80 pieds de chaque côté des portes de chargement



- Les portes de chargement doivent avoir une hauteur minimum de 8 pi par 8 pi
- Une dalle de béton à chaque porte de chargement pour permettre la sortie des chariots
- Les portes doivent être du côté opposé aux silos et à la fosse à fumier
- Idéalement, les portes doivent être du côté des entrées d'air afin de ne pas souffler l'air chaud et humide dans la remorque.
- Les portes doivent être à la même hauteur que le plancher du pondoir et de la structure extérieure (balcon, quai, etc.) :
 - Il ne doit pas y avoir de marche ni de seuil
- Pour les sorties au deuxième étage, installer des balcons avec ancrages
- Si le balcon extérieur n'est pas suffisamment large pour permettre un dégagement de la remorque qui empêcherait l'eau de ruissellement du toit de tomber sur la remorque, il faudrait prévoir l'utilisation de gouttières sur la longueur du bâtiment qui correspond à la longueur utilisée par la remorque de transport des poules lorsqu'elle sera immobilisée durant le chargement
- Installer des arrêts de neige vis-à-vis la zone de chargement
- Réserver une aire de repos pour les équipes de capture (calculer $9 \text{ pi}^2 / 1 \text{ m}^2$) / attrapeur (ex. : 7 à 8 personnes = 63 à 72 pi² (7 à 8 m²))

À l'extérieur du bâtiment :

- Installer une lumière à chaque porte avec interrupteur situé près de la porte
- Pas d'obstacles en hauteur (ex. : tuyaux de moulée, fil électrique, etc.) à une hauteur minimum de 20 pi
- Prévoir des brise-vents qui protégeront les oiseaux lors des chargements et déchargements :
 - Si la structure est permanente, elle doit protéger la longueur de la remorque (53 pi) et être solidement amarrée (ex. méga-dôme qui peut aussi servir à entreposer la machinerie, au besoin)
 - Plus simplement, on peut aussi penser à des haies d'arbres ou à une disposition du pondoir qui n'expose pas les portes (ou extrémités du pondoir) aux vents dominants

Éléments de régie de troupeau

- Descendre graduellement la température du pondoir à 53-55°F (12°C) avant le chargement des poules, afin d'acclimater les oiseaux au changement de température extérieure (l'hiver)
- Prévoir une période de vide sanitaire raisonnable qui offre une certaine flexibilité dans l'éventualité où les conditions de sorties des poules imposent des retards ou des changements
- L'aptitude au transport de poules doit être évaluée et communiquée aux intervenants dans un délai qui leur permettra de faire les ajustements logistiques nécessaires et de rencontrer leurs obligations en matière de bien-être animal :
 - Pour les cas de poules à risque, se prendre d'avance pour évaluer la situation et les options possibles.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC

555, BOUL. ROLAND-THERRIEN, BUREAU 320

LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H 4E7

CONTACT : Mme Nathalie Gaulin

 450 679-0540, poste 8705

 ngaulin@upa.qc.ca

 oeuf.ca